



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de LEGLANTIERS  
6, Grande Rue 60420 LEGLANTIERS  
■ 03.44.51.81.74 - ■ mairiedeleglantiers@orange.fr

2025/002

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 26/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14	Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseiller(s) absent(s) : 4	Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers votants : 13	
Date d'affichage : 19/06/2025	Date de convocation : 26/06/2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans l'annexe de la Mairie (ancienne école), le **Jeudi 26 Juin 2025 à 19h00** sous la présidence de Mr Julien BONNEMENT, le Maire,

**Etaient présents :** Mmes Laetitia LEPHAY, Joëlle BONNEMENT, Carine LESTRAT et Mrs Julien THOMAS, Didier JEKO, Arnaud GLINEUR, Gauthier BONNEMENT, Frédéric RAIMBAUX et Jean-François BLANCK.

**Pouvoirs :** Mme Paméla CRAPPIER a donné pouvoir à Mr Julien BONNEMENT.  
Mr Mathieu DENIS a donné pouvoir à Mme Joëlle BONNEMENT.  
Mme Caroline GINON a donné pouvoir à Mme Carine LESTRAT.

**Absent(s) :** Mr Maximilien DEVISSCHER.

**Secrétaire de séance :** Mme Jocya BRETIN

### Délibération n°1 du 27/06/2025/ Subventions accordées pour l'association « Léglantiers Oise Football »

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, **approuve à 13 voix pour**, d'attribuer deux subventions pour l'association « Léglantiers Oise Football » comme suit :

Pour Juillet 2025	1 000,00 €
Pour Décembre 2025	1 000,00 €
Soit un total pour 2025 de :	2 000,00 €

### Délibération n°2 du 26/06/2025/ Repas festif du 14/06/2025

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, **approuve à 13 voix pour** et, décide de :

•  **VALIDER** les tarifs d'inscription au repas festif du 14/06/2025 pour les personnes extérieures :  
↳ **Adultes : 20,00 €**  
↳ **Enfants (+ 13 ans) : 12,00 €**

Les chèques seront établis à l'ordre des « Produits divers Léglantiers - Régie recettes ». Ces recettes seront inscrites dans le BP 2025.

### Délibération n°3 du 26/06/2025/ Recensement de la population 2026 - Désignation du coordonnateur communal et de l'agent recenseur

Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2026, **qui auront lieu du 15 Janvier au 14 Février 2026**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

**Vu** le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**Vu** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE**, de nommer comme coordonnatrice communale, Mme Jocya BRETIN qui recevra une indemnité fixée en fin d'année 2025. *La présente indemnité sera soumise à la CSG et CRDS.*
- **DECIDE**, la création d'un poste d'agent recenseur en nommant Mme Jocya BRETIN. En contrepartie, l'agent recenseur recevra une indemnité qui sera communiquée par l'Insee au plus tard courant Octobre 2025. *La présente indemnité sera soumise à la réglementation du régime général de la Sécurité Sociale et relèvera de l'IRCANTEC pour la retraite complémentaire.*

La coordonnatrice communale et l'agent recenseur seront nommés par **ARRETÉ** du Maire.

---

**Questions diverses**

**Consultation citoyenne sur la sécurité routière dans le village**

Un questionnaire sera prochainement distribué dans toutes les boîtes aux lettres afin de recueillir vos remarques et vos attentes sur la sécurité dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h00.

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2025**

<b>Délibération n°1</b>	<b>Subventions accordées pour l'association « Léglantiers Oise Football ».</b>
<b>Délibération n°2</b>	<b>Repas festif du 14/06/2025.</b>
<b>Délibération n°3</b>	<b>Recensement de la population 2026 - Désignation du coordonnateur communal et de l'agent recenseur.</b>